

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_142

**OBJET : CONVENTION DE
PARTENARIAT FINANCIER 2024 –
PROJET PLACE AUX JEUNES –
FESTIVAL DES CULTURES URBAINES**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 6 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 34 Abstention : 1 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel-les-Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud-de-Couz).</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Marc GAUTIER à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.</p>
---	--

CONSIDÉRANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse en cohérence avec sa politique jeunesse est signataire du Contrat Territorial Jeunesse du territoire Voironnais Chartreuse, et la démarche du Département de l'Isère et de ses partenaires au bénéfice des jeunes du territoire,

CONSIDÉRANT que le projet « Place aux jeunes – Festival des Cultures Urbaines » est une fiche action du Contrat Territorial Jeunesse du territoire Voironnais Chartreuse. Cette action prévoit une participation de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à la coordination et au financement du projet artistique et culturel « Place aux jeunes » en partenariat avec le Département de l'Isère, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la commune de Voiron et l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand Angle »,

CONSIDÉRANT l'implication et la participation des services jeunesse du territoire à la manifestation,

CONSIDÉRANT le projet de convention, qui prévoit une participation financière à hauteur de 3 000€ maximum,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ et 1 Abstention**

- **VALIDE** les termes de la convention du projet « Place aux jeunes – Festival des Cultures urbaines »
- **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention annexée.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 octobre 2024

La Présidente,
Anne LENFANT.



CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER 2024

« Place aux jeunes – Festival des Cultures urbaines »

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Raison sociale : **Le Grand Angle, Établissement public de coopération culturelle**

N° Siret : 200 029 924 00012

Code APE : 9004Z – Gestion de salle de spectacles

Licences : PLATESV-R-2022 (2)-008642 ; (3)-008450

Siège : Rue du Moulinet – 38 500 VOIRON

Adresse de correspondance : CS 90451 – 38 501 VOIRON CEDEX

Tél : 04 76 65 93 00

Représenté par : Monsieur Vincent VILLENAVE,

En qualité de : Directeur

Ci-après dénommée « **le Grand Angle** » d'une part,

Et

Raison sociale : **La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse**

N° Siret : 200 040 111 00011

Code APE : 8411 Z

Adresse : Pôle tertiaire – 2 ZI Chartreuse Guiers – 38380 Entre-deux-Guiers

Représentée par : Madame Anne LENFANT

En qualité de : Présidente

Ci- après dénommée « **La 4C** », d'autre part

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de son projet artistique et culturel, le Grand Angle co-organise et accueille un événement dédié aux cultures urbaines, qui a vocation à toucher les jeunes du territoire.

L'événement permet de valoriser et faire découvrir ces pratiques sportives et culturelles, et intègre à la fois pratique professionnelle et pratique en amateurs.

La construction de l'événement implique des professionnels du secteur culturel et du secteur de la jeunesse, issus du territoire Voironnais-Chartreuse, avec le soutien logistique et financier du Département de l'Isère dans le cadre de ses contrats territoriaux jeunesse.

Les partenaires de ce projet sont :

- La Ville de Voiron : service jeunesse, service culturel, service communication
- Le Pays Voironnais : service jeunesse, direction de la culture
- La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse : service jeunesse
- L'EPCC Grand Angle
- Le Département de l'Isère

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

L'événement aura lieu le samedi 4 mai 2024 au Grand Angle ; sa construction associera en amont les différents partenaires cités ci-dessus, notamment dans le cadre d'un comité de coordination

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :



Article 1 – MONTAGE FINANCIER

Le budget prévisionnel est joint en annexe.

Les différentes partenaires citées en préambule participent tous au financement du projet :

- le Département de l'Isère par une subvention, que le Grand Angle sollicite dans le cadre de l'appel à projet « subvention territoriale jeunesse »,
- la Ville de Voiron en prenant en charge directement certaines prestations de l'événement
- le Pays Voironnais en prenant en charge directement certaines prestations de l'événement
- la 4C, via une participation auprès du Grand Angle
- le Grand Angle, sur ses crédits propres

Article 2 – OBLIGATIONS DU GRAND ANGLE

Le Grand Angle assure la construction du budget et le suivi budgétaire de l'événement.

Il centralise l'ensemble des informations et produit le bilan financier de l'événement.

Il se charge de la demande de subvention auprès du Département de l'Isère.

Il émet un titre relatif à la participation de la 4C.

Article 3 – OBLIGATIONS DE LA 4C

En tant que partenaire du projet, la 4C s'engage à verser au Grand Angle sa participation financière, d'un montant forfaitaire de 3 000€, sur présentation d'un titre par le Grand Angle.

Article 4 – COMPÉTENCE JURIDIQUE

La présente convention est régie par la loi française, la langue française faisant foi pour l'interprétation de la convention.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Grenoble.

Fait en deux exemplaires à Voiron, le

L'EPCC Grand Angle

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse

Représenté par son directeur

Représentée par sa présidente

Vincent VILLENAVE

Anne LENFANT